

PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 8 mars 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 19 h 30.

Sont présents : Madame la conseillère Valérie Bourgoïn et Messieurs les conseillers Gilles Beaulieu, André Caron et Michel Ferland sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum. Monsieur Philippe Morneau-Hardy, conseiller, est présent par voie téléphonique.

Est absente : Madame Julie Nadeau, conseillère a motivé son absence.

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Cette séance est tenue sans public étant donné la situation actuelle de la pandémie de Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Nous procédons à l'enregistrement audio afin de permettre aux contribuables d'y avoir accès à partir de notre site Internet.

2021-03-033

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2021-03-034

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 février 2021;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 soit adopté tel que rédigé.

2021-03-035

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 28 février 2021, totalisant une somme de 63 657,10 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 63 657,10 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Maryse Ouellet, dir. gén. & sec. très. par intérim

2021-03-036

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 230-2021 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2010-149 ET 2008-135 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QUE les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU la présence de carrières et/ou de sablières sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

ATTENDU l'absence de constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au sens de l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2021 par Madame Valérie Bourgoin, conseillère;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le présent règlement portant le numéro 230-2021 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue ainsi ce qui suit, à savoir (**Voir le livre des règlements**).

2021-03-037

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2021 CONCERNANT L'IMPOSITION DE DROIT SUPPLÉTIF EN MATIÈRE DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Monsieur Michel Ferland, conseiller, donne un avis de motion avec dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement 231-2021 concernant l'imposition de droit supplétif en matière de mutation immobilière.

2021-03-038

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2021 CONCERNANT L'IMPOSITION DE DROIT SUPPLÉTIF EN MATIÈRE DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Il est, par la présente, déposé par M. Michel Ferland, conseiller, le projet de règlement numéro 231-2021 concernant l'imposition de droit supplétif en matière de mutation immobilière qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*.

Ledit règlement a pour objet de percevoir des droits supplétifs lorsqu'une

exonération fait en sorte qu'aucun droit de mutation n'est payable.

2021-03-039

**AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 232-2021 RÉGISSANT LE NUMÉROTAGE DES
IMMEUBLES**

Monsieur André Caron, conseiller, donne un avis de motion avec dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement 232-2021 régissant le numérotage des immeubles.

2021-03-040

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2021
RÉGISSANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES**

Il est, par la présente, déposé par Monsieur André Caron, conseiller, le projet de règlement numéro 232-2021 régissant le numérotage des immeubles qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*.

Le règlement a pour objet d'exiger l'installation uniforme de la numérotation civique sur tous les immeubles situés dans le secteur rural sur le territoire de la Municipalité afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilité publique. Ledit règlement est exigé par le Service incendie intermunicipal.

2021-03-041

**AUTORISATION DU 1^{ER} VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA
MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNEE 2021**

CONSIDÉRANT la facture produite par la MRC de Kamouraska établissant le 1^{er} versement de la quote-part payable par la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska en 2021 ;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu,
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte et autorise le paiement du premier versement à la MRC de Kamouraska pour l'année 2021 au montant de 26 809,00 \$.

2021-03-042

**DÉSIGNATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX ET INSPECTEURS
SUPPLÉANTS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adhère à *l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement* conclue avec la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment embauché Madame Janie Roy-Mailloux, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assumer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

ATTENDU QUE Madame Roy-Mailloux est susceptible d'intervenir sur le territoire de l'ensemble des 14 municipalités qui adhèrent à

ladite entente;

ATTENDU QU' en conséquence, il y a lieu que les municipalités confirment l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement agissant sur leur territoire et désigne également les inspecteurs et inspectrices suppléants(es), dont l'inspectrice régionale nouvellement embauchée, Madame Janie Roy-Mailloux, au sein de l'équipe d'inspection régionale de la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme Monsieur Donald Guy à titre d'inspecteur régional en bâtiment et en environnement et désigne également Mesdames Hélène Lévesque et Janie Roy-Mailloux, ainsi que Monsieur Gilles Plourde à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement suppléants;

2021-03-043

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – 2021-2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 206 488,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a annoncé, en décembre dernier, une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local (PAVL);

ATTENDU QUE lors de la reddition de comptes pour l'année 2020, celle-ci sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par le vérificateur externe.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024;

2021-03-044

**CONTRIBUTION ANNUELLE 2021-2022 POUR LE RÉSEAU BIBLIO
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise une dépense de 3 192,63 \$, taxes incluses, pour la cotisation annuelle 2021-2022 avec le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent.

2021-03-045

**RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU' il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QUE le conseil transmette une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M^{me} Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

2021-03-046

**RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DEMANDE D'AUTORISATION
DE M. YVES LANGLAIS POUR L'OUVERTURE DU CHEMIN DE LA
SOUCHE JUSQU'AU LOT 5 726 275 PENDANT LA SAISON
HIVERNALE 2020-2021**

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'à la suite de la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise tel que mentionné à l'**Article 5 du Règlement municipal No 120-2004**, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M. Yves Langlais à ouvrir la section du chemin de la Souche jusqu'au lot 5 726 275 pour la saison hivernale 2020-2021;

QU'à l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges;

QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant;

QU'une copie du Règlement ci-haut mentionné accompagne cette résolution afin que le contenu de l'Article 5 soit respecté.

2021-03-047

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DEMANDE D'AUTORISATION DE GROUPEMENT FORESTIER GRAND-PORTAGE INC. POUR L'OUVERTURE DU CHEMIN LAPOINTE PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2020-2021

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'à la suite de la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise tel que mentionné à l'**Article 5 du Règlement municipal No 120-2004**, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise le Groupement forestier Grand-Portage Inc. à ouvrir la section du chemin Lapointe (2,5 km) pour la saison hivernale 2020-2021;

QU'à l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges;

QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant;

QU'une copie du Règlement ci-haut mentionné accompagne cette résolution afin que le contenu de l'Article 5 soit respecté.

2021-03-048

RESOLUTION POUR ENTÉRINER LE MANDAT À MONSIEUR GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR POUR PRÉPARER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU PROGRAMME DE LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)

CONSIDÉRANT

une offre de services reçu de monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur pour préparer une demande d'aide à la voirie locale du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Bouchard avait déjà été mandaté en 2020 pour préparer les plans et devis du rang Ste-Barbe et que selon l'article 936 du code municipal nous pouvons lui accorder un contrat de gré à gré;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska entérine le mandat à monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur pour préparer un appel d'offres en regard des travaux de pavage du rang Ste-Barbe dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 du ministère des transports (MTQ) au coût de 1 661,41 \$, excluant les taxes.

2021-03-049

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la directrice générale par intérim, M^{me} Maryse Ouellet soit mandatée afin d'aller en appel d'offres sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024.

2021-03-050

PROCURATION – REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Madame Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Madame Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe n'ont pas tous les accès nécessaires pour bien effectuer leur travail;

CONSIDÉRANT la correspondance écrite de Revenu Québec, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit leur faire parvenir une procuration pour donner des accès supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de donner les accès nécessaires afin qu'elles soient fonctionnelles;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska consent à ce que Madame Maryse Ouellet et Madame Roxanne Morin soient autorisées :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateur de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de

communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

2021-03-051

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À TRANSMETTRE À LA MRC DE KAMOURASKA L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU' un dernier avis a été envoyé par courrier recommandé le 24 février 2021 aux propriétaires en dette envers la Municipalité;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate la directrice générale par intérim, Madame Maryse Ouellet à déposer la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

2021-03-052

MANDAT POUR ASSISTER À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Richard Caron, maire et/ou M. Gilles Beaulieu, conseiller, soient mandatés pour assister à la vente d'immeubles sis sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 10 juin 2021 afin d'acquérir les immeubles pour et au nom de la Municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

2021-03-053

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE CANTINE MOBILE PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2021

ATTENDU QUE M^{me} Valérie Lavoie a déposé une nouvelle demande pour l'opération de sa cantine mobile pendant la saison estivale 2021 sur le terrain de sa propriété sise au 1, rue Dionne;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage ne prévoit pas de normes pour ce genre d'installation;

ATTENDU QU' il s'agit d'une cantine mobile, montée sur roues, temporairement immobilisée, pour une durée déterminée et pourvue d'installation destinée à la cuisson et à la vente d'aliments pour consommation rapide;

ATTENDU QUE le terrain doit comprendre un minimum de trois stationnements et que l'installation de tables à pique-nique et de mobilier temporaire est autorisée;

ATTENDU QUE le terrain adjacent (lot 5 727 687) sera aménagé pour du stationnement supplémentaire et des tables à pique-nique;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska

autorise l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement à délivrer un permis temporaire à M^{me} Valérie Lavoie pour l'installation d'une cantine mobile sur roues pour la période estivale 2021;

QUE pour les années subséquentes, une nouvelle demande devra être adressée au conseil municipal, le cas échéant.

2021-03-054

APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un grand territoire identifié par le ministère de la Faune, des forêts et des parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages, doit impérativement être maintenu en santé;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'appui moral est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QU' un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerf de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est à 2 cerfs au km carré contrairement à 6 cerfs au km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU' en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4 000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB);

CONSIDÉRANT QU' un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un

mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau;

CONSIDÉRANT QU' un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appui l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois ;

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans;

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

2021-03-055

PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population

de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE »;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE » et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

2021-03-056

APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU QU' au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Poste Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin

qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifient ses services et qu'elles les adaptent aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et fasse parvenir une copie de la présente résolution à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand.

2021-03-057

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU GUIDE DU
KAMOURASKA POUR L'ÉDITION 2021**

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle l'adhésion au Guide du Kamouraska pour l'édition 2021 au coût de 500,00 \$;

QUE cette adhésion permette de promouvoir les activités qu'offre la Municipalité durant la saison estivale.

2021-03-058

**ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET – DEMANDE DE
COMMANDITE POUR LE GALA DES MÉRITES 2020-2021**

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accorde un montant de 50,00 \$ pour le Gala des mérites pour l'année scolaire 2020-2021.

2021-03-059

**ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU KAMOURASKA (APHK)**

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adhère à titre de membre honoraire pour l'année 2021 à l'Association des personnes handicapées du Kamouraska au montant de 50,00 \$.

VARIA

INFORMATIONS DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-03-060

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 30.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale
& secrétaire-trésorière par intérim

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire